



Commission Paritaire
des Parcs et Jardins
Genève

Grille des salaires minima 2027 à l'engagement - Annexe I CCT

	Salaire horaire	Salaire mensuel
	Salaire de base, sans 13ème et sans supplément vacances et jours fériés	Pour 42.25 heures hebdomadaires (2197 heures annuelles)
1. Chef d'équipe		
a) 1 ^{ère} année de pratique	30.25 CHF	5'542 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique	30.70 CHF	5'622 CHF
c) après 2 ans de pratique	31.45 CHF	5'758 CHF
2. Jardinier avec CFC ou diplôme équivalent		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	26.60 CHF	4'869 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	28.15 CHF	5'151 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.30 CHF	5'361 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.55 CHF	5'407 CHF
3. Jardinier avec AFP		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	25.95 CHF	4'749 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	26.45 CHF	4'844 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	27.30 CHF	5'000 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	28.10 CHF	5'140 CHF
4. Aide-jardinier		
a) 1 ^{ère} année de pratique	25.50 CHF	4'665 CHF
b) Dès le 4 ^{ème} mois	25.75 CHF	4'709 CHF
c) 2 ^{ème} année de pratique	26.10 CHF	4'774 CHF
d) 3 ^{ème} année de pratique	26.50 CHF	4'849 CHF
e) 4 ^{ème} année de pratique	27.25 CHF	4'985 CHF
5. Catégories professionnelles spécifiques (pour autant qu'il s'agisse de l'activité prépondérante)		
Chauffeur poids lourd	31.30 CHF	5'730 CHF
Machiniste avec permis petites machines	30.55 CHF	5'590 CHF
Paysagiste avec CFC de maçon	32.50 CHF	5'940 CHF
6. Apprentis CFC		
1 ^{ère} année		1'380 CHF
2 ^{ème} année		1'705 CHF
3 ^{ème} année		2'060 CHF

Les salaires réels au 31 décembre 2026 sont augmentés de 0.60% dès le 1er janvier 2027.

Cette augmentation ne s'applique pas aux travailleurs engagés à partir de novembre 2026.